

Turquie

Uruguay

Yougoslavie

Zone sterling

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi que tous les autres territoires et protectorats britanniques; les autres membres du Commonwealth (à l'exception du Canada); tous les territoires sous tutelle, pour lesquels la tutelle est exercée par le gouvernement du Royaume-Uni ou par le gouvernement d'un autre membre du Commonwealth, Birmanie, Irak, Islande, Jordanie, Libye (Cyrénaïque, Tripolitaine et Fezzan), République d'Irlande.

Les dispositions régissant le service des paiements entre la Grande-Bretagne et la Suisse sont aussi applicables, jusqu'à nouvel avis, au service des paiements avec la République du Soudan.

12260

---

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

---

### Mouvement diplomatique à Berne

du 10 au 16 septembre 1958

*Italie:* M. Ugo *Barzini*, premier secrétaire, est arrivé en Suisse.

12254

## Exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle

Selon les dispositions des articles 42 et 43, alinéa 3, de l'ordonnance I portant exécution de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 26 juin 1930, les droguistes suivants, qui ont réussi l'examen final de l'une des écoles de droguistes à Neuchâtel ou Brunswig avant l'entrée en vigueur du règlement relatif à l'organisation des examens professionnels supérieurs pour droguistes (1<sup>er</sup> mai 1952) ont été inscrits dans les registres B des diplômés:

Boillat Henri, La Chaux-de-Fonds.  
Bonnard Nicolette, M<sup>me</sup>, Yverdon.  
Coquoz Roger, Salvan.  
Kissling André, La Tour-de-Peilz.

Roettig Jean, Genève.  
Tapis René, Châtelains.  
Tattini Benito-Henri, La Chaux-de-Fonds.

Berne, le 22 septembre 1958.

### Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail

12254

Section de la formation professionnelle

---

### Citations

Le grand juge du tribunal militaire de division 2 A,

A vous

*Lagger Charles*, fils de Maxime et d'Eugénie, née Privet, né le 27 novembre 1931 à Fribourg, originaire de Reckingen (Valais), garçon d'office, sdt. san. cp. hop. 53,

*Perrenoud Georges-André*, fils de Georges-Charles et de Rose, née Sahli, né le 25 octobre 1923 au Locle, originaire de La Sagne et Les Ponts, aide-mécanicien, domicilié à La Chaux-de-Fonds, rue du Nord 151, s. c. cp. RSA 12, DCA, actuellement sans domicile connu,

vous êtes cités à comparaître à l'audience du tribunal militaire de division 2 A à Neuchâtel, château, salle du tribunal, le 8 octobre 1958 à 1400 h., sous l'inculpation d'inobservation de prescriptions de service et d'insoumission.

Si vous ne vous présentez pas, vous serez jugés par défaut.

Lausanne, le 20 septembre 1958.

Tribunal militaire de division 2 A:

12254

*Le grand juge,*  
Lieutenant-colonel HOF

---

## Publications des départements et d'autres administrations de la Confédération

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1958
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	38
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	25.09.1958
Date	
Data	
Seite	776-777
Page	
Pagina	
Ref. No	10 095 165

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.